

9. SYNTHSE DES RESULTATS

Inspection conduite conformément au décret n° 2021-461 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement.

Date de l'audit : le 22/05/2023

Site de production évalué :

MOLDTECS

Bd de la communication,
ZA Autoroutière, CS 26161
53061 LAVAL CEDEX 9

Non examiné
Satisfaisant
Non satisfaisant

Identification des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement		●	
Vérification périodique que les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination de ces granulés dans l'environnement		●	
Confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site		●	
Procéder régulièrement au nettoyage des bassins de rétention situés en amont des équipements mentionnés au premier alinéa de l'article D. 541-361 (obligation d'équipement) et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant		●	
Inventorier et s'assurer régulièrement du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs mentionnés à l'article D. 541-361 (obligation d'équipement)		●	
Former et sensibiliser, notamment par voie d'affichage, le personnel et les tiers intervenant sur le site		●	
Réaliser des contrôles internes semestriels de ces procédures.		●	
Les procédures mentionnées aux précédents alinéas sont adaptées aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents dans ces sites.		●	

EQUIPEMENT	Les zones de ces sites où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être répandus accidentellement sont associées à des dispositifs de confinement et de récupération prévenant leur dissémination dans l'environnement		●	
	Les équipements et dispositifs mentionnés aux précédents alinéas sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents dans ces sites.		●	

Nom du signataire	Date	Signature
Christophe PATHIER	30/06/2023	